

Ainsi, dans l'amertume de nôtre cœur, rejetant cette injuste voye de rétablir l'union, & desapprouvant entierement le Traité de Cambrai, de même que le Decret de Ratisbonne, nous avons crû devoir témoigner à vôtre Fraternité, par cette Lettre, que nous voulons être un Monument public & éternel de nôtre opposition à cet égard, afin que le Traité & le Decret ci-dessus mentionnez, ne soient censez pouvoir porter aucun préjudice aux Droits de la Ste. Eglise Romaine.

C'est pourquoy, VENERABLE FRERE, nous vous exhortons que vous donniez tous vos soins à répondre à vôtre caractère, à vôtre dignité, & à vôtre vertu, pour l'observation des Droits du Sanctuaire, & que vous travailliez de toutes vos forces à faire corriger & annuler, d'une maniere convenable, la résolution imprudente des Ministres de Ratisbonne, où les vôtres sont accoutumez de se trouver.

La Justice exige de vous cette œuvre, digne de vôtre intégrité & de vôtre Religion: l'affermissement de la Paix le demande, de même que le respect qui est dû au Bienheureux St. Pierre, Prince des Apôtres. Le Dieu de la Paix, qui est juste dans toutes ses voyes, conduise vôtre Fraternité dans les sentiers de la Justice & de sa bonne volonté, & vous prenne sous sa Protection; & nous vous donnons de très-bon cœur nôtre Benediction Apostolique. Donné à Rome à Ste. Marie Majeure, sous le Sceau du Pêcheur, le 27. Fevrier 1723.

Signé, MATHIEU SCAGLIONI.

Suit la Protestation du Pape faite à Cambrai par l'Abbé Rotha, dont voici le titre tel qu'il est énoncé dans une Copie imprimée qui m'est tombée entre les mains.